

Image not found or type unknown



Droit préavis explication

Par **Pineapple15**, le **11/07/2018 à 10:04**

bonjour à vous
Je dois déménager ce mois-ci et j'aimerais résilier mes contrat eau électricité pour pouvoir me réinscrire pour mon nouveau logement mais mon agence immobilière m'a dit qu'il fallait que je continue de payer mon nom et mon électricité jusqu'à la fin de mon préavis est-ce normal?
Car je trouve cela totalement absurde moi quand j'ai fais l'état de lieu il ni avais que de l'eau et pas d'électricité
Merci d'avance

Par **Lag0**, le **11/07/2018 à 10:13**

Bonjour,
Sauf si le bail le précise ce qui rendrait la chose contractuelle, vous n'avez aucune obligation d'avoir l'eau et l'électricité chez vous !

Par **Pineapple15**, le **11/07/2018 à 10:15**

Très bien merci pour votre réponse